

N° 8/3.20

RAPPORT SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA MOTION "POUR DONNER DE LA SUBSTANCE À LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2035 DE LA VILLE DE MORGES"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission de sept membres, chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre, s'est réunie une fois à l'Hôtel de Ville, le 28 octobre. Elle était composée de Mmes Alice DE BENOIT, Christine PION, Sylvie FAY, Béatrice GENOUD-MAURER et MM. Baptiste MULLER, Jean-Bernard THULER et Marc LAMBRIGGER, président-rapporteur.

2 HISTORIQUE

Alors que le peuple suisse acceptait par votation du 21 mai 2017 la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges (ci-après : SE2035) a été adoptée le 8 septembre 2018 par la Municipalité et celle-ci a été présentée au Conseil communal le 7 novembre 2018.

La première phase fixe les buts à atteindre d'ici 2035 :

- Réduire la consommation d'énergie finale par habitant de 43 % par rapport à l'année 2017 (en moyenne, cela correspond à 3,45 % de réduction par année).
- Réduire la consommation d'électricité par habitant de 13 % par rapport à l'année 2017 (en moyenne, cela correspond à 0.87 % de réduction par année).
- Réduire les émissions de CO₂ de 41 % par habitant par rapport à l'année 2017 (en moyenne, cela correspond à 3,24 % de réduction par année).

Le 3 avril 2019, la motion "Pour donner de la substance à la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges" a été déposée par Alice de Benoit et consorts.

Le 19 juin 2019, la Municipalité a annoncé qu'elle ne s'opposait pas à la prise en considération de la motion. Celle-ci a été renvoyée en commission.

Dans sa séance du 9 décembre 2019, la Municipalité a validé le diagnostic de la Planification énergétique territoriale (PET), élaboré par Navitas Consilium SA, une spin-off du CREM (Centre de recherches énergétiques et municipales).

3 DISCUSSION

Les objectifs des motionnaires sont de permettre une meilleure vision de la SE2035, de la mise en œuvre de celle-ci et de quantifier l'impact des actions menées, au regard des objectifs fixés par la Municipalité.

La commission a principalement discuté des outils et moyens que la Municipalité pourrait mettre en place afin de communiquer sur l'avancement et la mise en œuvre de la SE2035. Dans cette optique, il apparaît nécessaire de poser des indicateurs pour suivre de manière régulière cette avancée et les résultats obtenus en vue de réussir la transition énergétique.

Les commissaires recommandent de mettre en place un outil simple permettant de présenter de manière régulière ces informations au Conseil communal et à la population, moyen qui pourrait également être un outil de travail pour la Municipalité et son administration. On peut imaginer un outil informatique, telle une page Internet mise à jour sur une base semestrielle ou un document transmis dans les mêmes délais, sous forme de graphique ou de tableau permettant de comprendre facilement et en toute transparence l'impact des actions menées. Cet outil devrait tant présenter l'avancement dans la réalisation des objectifs de la SE2035 que les effets mesurables de celle-ci, telles que la réduction de la consommation d'énergies ainsi que des émissions de gaz à effet de serre. Les commissaires sont conscients qu'il ne s'agit pas pour autant de surcharger la Municipalité et les collaborateurs de la Ville, c'est pourquoi nous insistons sur le fait que cet outil devrait être réalisé de manière simple et pratique, pour permettre une vision globale de la situation passée, présente et à venir.

4 CONCLUSION

L'urgence climatique concerne l'ensemble de la planète et Morges n'est pas en reste. Des mesures doivent être prises à tous les niveaux, y compris sur le plan communal, ce que la Municipalité est en train de réaliser et de planifier par le biais de sa Stratégie énergétique 2035. Nous nous réjouissons des efforts mis en œuvre et surtout, des actions à venir.

Il apparaît cependant nécessaire de se munir d'indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2035, afin que les actions concrètes et les résultats obtenus puissent être suivis régulièrement, avec une vision globale. Dans ce sens, les commissaires reconnaissent l'utilité d'élaborer un moyen de communication simple (page Internet, graphique ou tableau) décrivant les mesures mises en œuvre et leur impact quantifiables. De tels indicateurs serviraient tant d'information générale que d'outil de travail pour la Municipalité. Ils nous permettraient ainsi de constater la réduction de notre consommation d'énergies et de nos émissions de gaz à effet de serre, dans le but de réussir la transition énergétique.

La commission s'est déterminée à l'unanimité pour la prise en considération de cette motion.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération la motion Alice de Benoit et consorts "Pour donner de la substance à la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges".

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Marc Lambrigger

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 mars 2020.